



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 58075

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des corps de professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement en éducation physique et sportive. Malgré les engagements pris en 1993, les perspectives de carrière de ces enseignants sont encore éloignées de celles des professeurs certifiés. A ce jour, ils ne peuvent toujours pas intégrer l'indice terminal de la classe exceptionnelle des PEGC ou l'indice hors classe des certifiés. Actuellement, sur 29 993 professeurs d'enseignement général de collège, seulement 94 sont au 4e échelon de la classe exceptionnelle. Face à ces problèmes, il lui demande de faire le point sur la réflexion en cours et sur les travaux engagés avec les organisations représentatives des personnels pour améliorer les perspectives de carrière de ces enseignants.

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnel enseignant du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation a été engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58075

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 février 2001, page 1048

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2453